



SAINT-PIERRE-SUR-VENCE



SAINT-PIERRE-SUR-VENCE

1 siège d'exploitation agricole

1 exploitation extérieure utilise des bâtiments sur le territoire communal

A l'intérieur de l'urbanisation

En périphérie

A l'extérieur de l'urbanisation

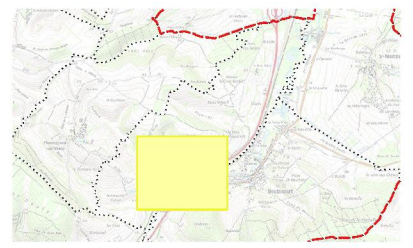
• 2 sites

• 1 site

2 exploitations d'élevage

1 soumise au régime des ICPE

1 soumises au RSD



Plan 1

Périmètre de réciprocité
autour des sites agricoles

Statut réglementaire
de l'exploitation :

- RSD (50m)
- ICPE (100m)



Communauté de communes

Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m

